



Le Pharmacien de référence

Les patients souffrant de maladies chroniques peuvent choisir un pharmacien de référence. Les maladies chroniques comme le cancer, le diabète, la dépression sévère, l'asthme, etc., nécessitent souvent de prendre plusieurs médicaments. Il peut être difficile de s'y retrouver. Le pharmacien de référence peut aider le patient chronique à mieux suivre son traitement.

Le pharmacien de référence est le **pharmacien de confiance que vous choisissez**. Si vous souffrez d'une maladie chronique, il vous aide à bien prendre vos médicaments. Son aide se fait sous forme d'un accompagnement personnalisé. Il connaît tous les médicaments que vous prenez. Il peut vous donner un schéma où sont indiqués les médicaments que vous prenez (ceux sous ordonnance et ceux sans ordonnance) et les recommandations pour les prendre (heures, dose, etc.).

Votre pharmacien travaille en collaboration avec votre médecin de famille et d'autres professionnels de santé qui prennent soin de vous. Le but est de vous aider à suivre votre traitement de la meilleure manière possible. Pour que tout se passe bien si jamais vous devez aller dans une autre pharmacie (comme dans une pharmacie de garde par exemple), votre pharmacien de référence partage avec votre accord les informations sur vos médicaments avec d'autres pharmaciens en utilisant le système du «Dossier Pharmaceutique Partagé».

Pour qui ?

Si vous êtes un patient qui :

- a le statut de «malade chronique» et a un dossier médical global ;
- est engagé dans un pré-trajet diabète ;
- prend plusieurs médicaments (au moins cinq médicaments remboursés différents dont au moins un médicament chronique depuis un an) ;
- a besoin d'être suivi pour des raisons particulières (maladies, risques, problème social, etc.).

Ça coûte combien ?

Vous ne devez rien payer en choisissant votre pharmacien de référence. Vous devez juste signer avec lui un document appelé convention. La convention fait de lui votre pharmacien de référence.

Le choix de votre pharmacien de référence est totalement libre. Vous pouvez en changer quand vous le voulez.

Des questions ?

Si vous avez envie d'en savoir plus, parlez-en avec votre pharmacien.

Les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE)

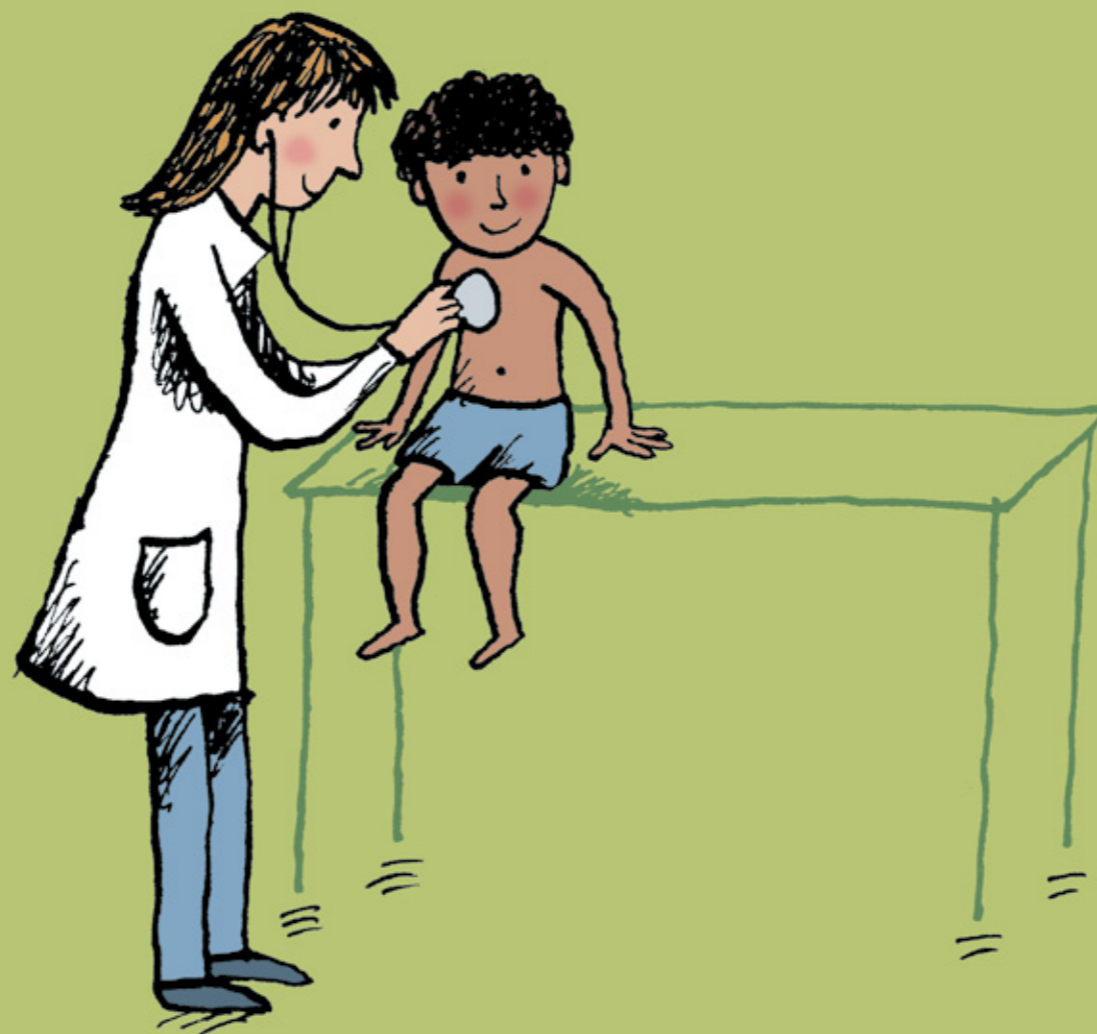


A l'école de votre enfant, il y a un service de Promotion de la Santé à l'École (PSE). Ce service a **deux missions principales**. La première consiste à **suivre la santé des jeunes à l'école**. Le suivi se fait à travers un bilan de santé où la **taille** et le **poids** du jeune sont mesurés. Sa **vue** et son **audition** sont aussi vérifiées. Lors du bilan médical, on dépiste aussi d'éventuels problèmes de santé. Le but est de vérifier que le jeune se développe normalement.

Bonne santé et bon environnement

La seconde mission d'un service PSE est de développer des **activités pour donner aux jeunes les moyens d'avoir une meilleure santé** et pour améliorer le bien-être de la communauté scolaire.

Ces activités touchent tous les domaines liés à la santé: l'alimentation, les assuétudes (comme le tabac, l'alcool, les drogues, les gsm, la télévision, etc.), l'hygiène, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle...



Les services PSE font aussi attention à la **vaccination** des jeunes.

Le bilan de santé et le suivi de la vaccination de chaque élève sont faits en collaboration avec ses parents et les professionnels qui le suivent en-dehors de l'école (médecin généraliste, pédiatre, etc.). Chaque élève bénéficie de plusieurs bilans de santé durant son parcours scolaire.

Le **médecin** du service PSE joue un rôle particulier.

- **Il fait tout pour éviter ou réduire le développement des maladies contagieuses** (oreillons, rougeole, méningite...). Il donne des conseils et prend certaines mesures nécessaires. Par exemple quand la présence de poux est signalée dans l'école.
- Avec d'autres intervenants, il **veille aussi à ce que les classes, les réfectoires, les cours de récréation et les toilettes soient favorables à la santé des élèves et de tous ceux qui fréquentent l'école**. Le but est d'assurer le bien-être de tout le monde.



Pour qui ?

Les services PSE interviennent dans les **écoles primaires, secondaires et spécialisées** ainsi que dans toutes les écoles de l'enseignement supérieur hors universités.

Ça coûte combien ?

Les services réalisés par les services PSE sont gratuits.

Où s'informer ?

Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus, informez-vous auprès de l'école de votre enfant.



Bons plans santé

Le site vaccination-info.be

Vaccination-info.be est un site Internet d'informations sur la vaccination. Il donne des informations fiables sur un sujet pas facile. Il permet à chaque personne de trouver des réponses et de faire un choix éclairé.

Aujourd'hui, beaucoup de personnes se posent des questions sur l'utilité de la vaccination. Nous sommes en effet dans un environnement où un grand nombre d'informations circule. Il est difficile pour les citoyens de s'y retrouver entre les informations fantaisistes et celles approuvées scientifiquement. Vaccination-info.be est le site de référence francophone en matière de vaccination. Il fournit des informations rigoureuses et scientifiques, dans un langage clair et compréhensible de tous.

Ce site est le résultat d'une collaboration entre l'ONE et les autorités de santé de Bruxelles (Cocof) et de Wallonie (AVIQ), avec l'intervention de l'asbl Question Santé.

Quoi sur le site ?

- Des informations sur chaque maladie contre laquelle une vaccination existe : description des maladies, les symptômes, les vaccins recommandés, les contre-indications...
- Des réponses à des questions comme : qui vaccine ? Où se faire vacciner ? A quel moment se faire vacciner ?

- Quels vaccins on peut faire quand on voyage, travaille ou fréquente une collectivité (crèche, école, hôpital, maison de repos...), etc.
- Des informations sur la manière dont la vaccination fonctionne, son histoire...

Vaccination : pour éviter des maladies

La vaccination de tous a permis à la population de se protéger contre de nombreuses maladies en les faisant disparaître ou en diminuant fortement le nombre de personnes touchées. Les citoyens ne sont plus ou très peu en contact avec ces maladies et donc avec leurs conséquences, qui peuvent être graves. Beaucoup de personnes croient que ces maladies ont disparu et se vaccinent moins.

La conséquence est que ces maladies réapparaissent. L'augmentation du nombre de personnes contaminées par la rougeole en est un très bon exemple.

Envie d'en savoir plus ?

- Consultez le site www.vaccination-info.be.
- Parlez-en avec votre médecin généraliste.